

CHAPITRE V

L'AGRICULTURE FRANÇAISE AU XVIII^e SIECLE

L'agriculture présente, comme le Janus romain, deux visages opposés au XVIII^e siècle : l'un regarde vers un passé aux pesanteurs indéniables accusées de figer l'agriculture dans un immobilisme sans retour, l'autre regarde vers un avenir, c'est celui qui est cher, peut-être à l'excès, à la célèbre Ecole des Physiocrates mais qui, en dépit des critiques faites à une agronomie de salon, laisse entrevoir de fort notables transformations, sinon des mutations. On ne peut que dégager l'importance globale du fait agricole, il est ensuite nécessaire de souligner quels furent les « fronts d'attaque » devant conduire aux progrès agricoles, qu'ils aient été ou non efficaces et enfin de pénétrer la réalité des changements.

L'importance du fait agricole dans la France du XVIII^e siècle

LA POPULATION ET L'AGRICULTURE

La très large prépondérance de l'agriculture dans l'économie française du XVIII^e siècle, comme dans toutes les économies pré-industrielles, est un fait reconnu. La population rurale représente près de 85 % de la population totale. La séparation entre la population rurale et la population urbaine ne reproduit pas de manière précise le contraste entre la part agricole et la part non agricole de l'économie : la part de la production agricole dans la valeur de la production totale est très inférieure à 85 % ; il y a en

milieu rural des activités artisanales étroitement liées à la vie paysanne et en milieu urbain une partie de la population reste intégrée à une activité agricole. Pour l'essentiel, l'immense majorité de la population vit directement ou indirectement de la terre et la hiérarchie sociale reste largement fondée sur la propriété foncière.

La population française a connu au XVIII^e siècle une augmentation que l'on peut évaluer à 31 % de 1700 à 1790 (de 21,5 à 28,1 millions) (1). Il faut noter que les annexions du XVIII^e siècle ont fait gagner 1 million de population et que l'accroissement français reste inférieur à l'anglais (+ 53 %). On s'accorde à conclure que cette population française plus nombreuse était mieux nourrie à la fin de l'Ancien Régime qu'au début du siècle. Rien ne prouve, souligne Maurice Garden, une dégradation massive, générale, du niveau de vie et tout spécialement de l'alimentation (2). Il demeure difficile d'appréhender les bases précises de l'alimentation car il y a les coutumes, les régions, les modes de culture ; cependant, les céréales restent la base de l'alimentation rurale, tantôt avec le blé froment, ailleurs avec le sarrasin, le seigle, les petits grains, millet et maïs, voire la pomme de terre. Michel Morineau a conclu à une sorte de norme du niveau calorique de Louis XIV à Louis-Philippe en retenant « un constat de non lieu » de la révolution calorique. La consommation serait demeurée stable.

Mais, même pour obtenir ce résultat, ne faut-il pas admettre un processus de développement de la production égal à celui de la population, ceci alors qu'on observe une baisse de la mortalité, dont la sous-alimentation chronique restait un des facteurs. Maurice Garden présente deux hypothèses entre 1740 et 1840, une de consommation stable, une de consommation en hausse, à partir de l'évaluation des céréales consommables :

(en millions d'hl)	1740	1840
Consommation stable (population)	72 24 millions	102 + 41,66 % 34 millions
Consommation en hausse	72	127,50 + 76,38 %

Sur la base d'une ration moyenne de 600 g de blé par jour, la hausse est de 20 % de la ration moyenne disponible (3). Dans les deux hypothèses, il y a augmentation de la production obtenue non par une « révolution agricole » dont la réalité paraît très suspecte à la majorité des historiens mais par des changements de l'agriculture difficiles à rejeter et qui ont permis l'amélioration des subsistances autorisant la croissance démographique, en particulier dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Le recul de la mortalité entraînant le démarrage de la croissance démographique, très variable et surtout pas révolutionnaire (les taux de mortalité restent supérieurs à 30 pour mille dans les années 1780) peut certes s'expliquer par des progrès médicaux mais ils restent faibles, ou de l'hygiène, celle-ci faisant reculer la mortalité de pointe estivale et la mortalité infantile, par l'atténuation des ravages des guerres, mais bien plus par l'atténuation progressive des disettes dans la deuxième moitié du siècle — celle de 1771-74 se traduit encore par une montée brutale des prix du pain mais elle est mieux circonscrite dans le temps et l'espace. Les fluctuations cycliques des prix ont tendance à s'amortir, au niveau national comme au niveau régional : en 1763-70, la hausse cyclique est de 97 % au niveau national, de 128 % au niveau régional, en 1786-88, la même hausse tombe à 55 % au niveau national, à 70 % au niveau régional (4). L'administration prévoit mieux les secours, les transports se sont bien améliorés dans le cadre d'une circulation des grains favorisée par la nouvelle législation libérale, de 1754 à 1774. Les activités non agricoles dans les campagnes offrent des ressources complémentaires. Mais ce recul des disettes ne peut être obtenu sans l'amélioration « soutenue » de la production agricole.

LES ÉLITES DU XVIII^e SIÈCLE ET L'AGRICULTURE

Malgré un premier déclin, la mode agricole du siècle demeure grande à la fin de l'Ancien Régime : dans les années 1780, les associations de propriétaires éclairés organisent encore des concours pour décerner des médailles d'encouragement au cultivateur méritant, l'agriculture est

« considérée » (5). L'influence de l'École, la Secte, reste encore grande sur les esprits des élites qu'elle a dominés pendant les années 1760. Autour de Quesnay et de Mirabeau s'est construit alors un groupe dont les figures les plus marquantes furent Mercier de la Rivière, l'abbé Baudeau, Dupont de Nemours et avec lequel Turgot, plus indépendant, entretint d'étroites relations. Dès avant la publication du *Tableau économique*, lors de sa rencontre de fin juillet 1757 avec Mirabeau, François Quesnay avait fondé l'École. Dans ses articles de l'*Encyclopédie*, Fermier, Grains, plus tard dans ses *Maximes générales de gouvernement économique d'un royaume agricole*, Quesnay soutenait que seule l'agriculture donne un « produit net », c'est-à-dire un excédent obtenu par la production sur la richesse dépensée à l'occasion de cette production. Seule la terre restitue aux hommes une matière plus abondante qu'elle n'en reçoit d'eux. Elle doit être au premier plan de l'économie et des activités. Seul importe le produit net du sol qu'il faut accroître au maximum. Les propriétaires fonciers doivent être la base de la société.

L'intérêt pour l'agriculture a débordé du cadre de l'École et il y a eu un engouement, une mode. En 1761, dans son *Épître sur l'agriculture*, Voltaire n'hésite pas à se faire le défenseur d'un nouveau mode de vie : « c'est la Cour qu'on doit fuir, c'est aux champs qu'il faut vivre ». Dans ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, Turgot qui supporte assez mal le dogmatisme de la secte, sait assouplir la théorie mais laisse toute son ampleur à la notion de produit net : le laboureur est « le seul dont le travail produise au-delà du salaire du travail » (6). Turgot garde la division de la société en trois classes, la classe productive ou classe des cultivateurs, la classe stipendiée ou classe des artisans, des industriels et de ceux qui sont engagés dans des services et enfin la classe disponible ou celle des propriétaires.

Pour les Physiocrates, l'agriculture est le fondement de toute société humaine parce que produisant des subsistances, les cultivateurs produisent en quelque sorte l'homme. Adam Smith, ne conservant pas les implications physiocratiques sur la primauté de l'agriculture donne une nouvelle forme de la théorie du produit net dans sa théorie

de la rente surplus au-delà des coûts nécessaires (7). C'est dire combien l'influence d'un Quesnay a été profonde.

Dans les moyens qu'ils proposent pour développer l'agriculture, les Physiocrates ont privilégié l'institution de bons prix et la libre circulation des grains. Pour obtenir le bon prix, il faut une bonne culture, une bonne consommation, le libre jeu du commerce international.

Les fronts d'attaque physiocratiques

LES CONDITIONS FAVORABLES

Soutenus, semble-t-il, d'une manière assez continue par le Pouvoir jusqu'à la fin du règne de Louis XV et utilement servis par une science agronomique digne de ce nom en la personne d'un Duhamel du Monceau, les physiocrates ont conduit leur campagne sur une série de fronts successifs. Au gouvernement le ministre le plus lié avec eux fut Bertin, contrôleur général de 1759 à 1763, rapporteur de l'arrêt de 1763 sur la circulation intérieure des grains, ensuite pourvu au Conseil d'un titre de ministre d'État qui en fit, jusqu'en 1780, une sorte de ministre « partiel » de l'agriculture. Chargé du bureau des impositions au Contrôle Général, d'Ormesson eut un rôle très actif pour la préparation et la mise en œuvre des édits de défrichements comportant des avantages fiscaux. Plus tard, Turgot et son équipe, surtout son ami Dupont de Nemours, l'abbé Baudeau, Condorcet acquis aux physiocrates, représentèrent l'économie libérale au pouvoir.

Pour le développement du mouvement agronomique français, les travaux de Duhamel du Monceau se révélèrent les plus importants. Botaniste et physiologiste, médecin et ingénieur, Duhamel du Monceau fit beaucoup pour diffuser les idées des expérimentateurs anglais, tel un Jethro Tull sur l'importance des labours et le refus de la jachère ou d'un Coke de Norfolk sur l'association étroite de l'élevage et de la culture. Mais ses propres traités d'agronomie (*Traité de la culture des terres*, 1762) témoignent d'un véritable effort scientifique fondé sur les bases de l'observation et du raisonnement. A ses côtés, on peut citer Fourcroy qui obtint

en 1784 la chaire de chimie au Jardin du Roi, se faisant connaître par son analyse des guanos du Pérou y trouvant les principes fertilisants qui devaient faire plus tard leur réputation et Guyton de Morveau travaillant à l'étude chimique des sols. Les recherches étaient aussi poussées sur la physiologie et sur la nutrition des plantes. Daubenton, également célèbre pour son enseignement au Jardin du Roi, dès le milieu du siècle, puis professeur à l'École vétérinaire d'Alfort en 1783, a beaucoup fait pour la naissance de la zootechnique, créant en 1776 le troupeau de Montbard, source des mérinos de Bourgogne, qui devaient conduire aux célèbres bergeries de Rambouillet (1786).

Une dernière condition favorable au progrès fut la hausse des prix, continue de 1726 à 1789, malgré des inégalités et des irrégularités. Ernest Labrousse y voit une conséquence de l'inflation en or, avec des arrivées de plus en plus importantes en provenance du Brésil, et en hommes, avec la croissance démographique. Mais la hausse est variable selon les produits : sur la base 100 en 1726-41, le blé froment est en 1785-89 à 166, le seigle à 171, le bois à brûler à 191, le vin seulement à 113. Il y a aussi inégalité régionale forte (8).

LES DÉFRICHEMENTS ET L'EXTENSION DES CULTURES

Il y a eu un gros effort de défrichements « privilégiés », dotés par le Pouvoir d'avantages fiscaux, dans les années 1760. Par les édits de 1761, 1764 et surtout 1766, défrichements et assèchements furent encouragés par l'exemption de dîmes et d'impositions pendant dix ans en 1761, l'exemption étant portée à quinze ans dès 1764.

Dans un certain nombre de provinces, défricher pouvait sembler une tâche particulièrement urgente. Depuis le début du siècle, la préoccupation de gagner de nouvelles terres à la culture existe en raison soit des craintes directes de disette comme après la crise de 1740, soit de la même peur de disette quand des cultures spéculatives comme la vigne s'étendent aux dépens des cultures céréalières. La « fureur de planter » qui s'est emparée des propriétaires du vignoble bordelais est dénoncée, en 1724, par l'intendant Nicolas

Boucher qui affirmait que, depuis 1709, la surface consacrée traditionnellement au blé et aux prairies avait fortement régressé. Cette prolifération de la vigne aurait selon l'intendant accru sa surface des deux-tiers. En 1725, le Conseil prit une mesure d'interdiction de toute nouvelle plantation dans la généralité de Guyenne qu'il étendit à tout le royaume en 1731 (9). Montesquieu n'hésita pas en 1726 à plaider lui-même la cause des défricheurs mais pour le développement du vignoble, ayant acheté près d'une dizaine d'hectares de landes dans les Graves bordelaises, à la limite de la ville. D'autres mesures semblables prises en Languedoc, en Champagne, toujours en pays de vignobles semblent avoir été aussi peu efficaces que celles arrêtées en Guyenne. En Languedoc, par les Lettres Patentes de 1746, les états reçurent la propriété des étangs palus, marais, les terres desséchées seraient exemptes d'un certain nombre de droits, tels les lods et ventes, et des dîmes.

L'arrêt du 16 août 1761 pris par Bertin décidait de donner « des encouragements à ceux qui défricheront des terres... dans plusieurs provinces du royaume il y a des landes et terres incultes que les propriétaires se porteraient à défricher et à faire cultiver s'ils n'étaient retenus par la crainte des impositions qu'eux et leurs colons pourraient avoir ». D'Ormesson informa l'intendant de Bordeaux Boutin que le Roi décidait d'exempter du vingtième et des autres impositions les défrichements réalisés dans les terres incultes ; seraient réputées incultes les terres « laissées sans culture et sans fruits depuis vingt-cinq ans » (10). Fidèle à l'esprit de l'École, l'arrêt n'entendait évidemment pas encourager un défrichement conduisant à la culture de la vigne qui, en Bordelais, avait été poursuivi en dépit de la législation répressive, mais celui qui devait mener à un développement des cultures céréalières. L'arrêt était applicable dans les dix-huit généralités des pays d'élections, celles de Paris, Amiens, Soissons, Champagne, Rouen, Caen, Alençon, et dans celles du centre-ouest et du sud-ouest. Le 17 juin 1764, un arrêt était pris pour encourager les défrichements des marais, pâlus, terres inondées. Le 13 août 1766, le dernier arrêt de défrichement restreignait l'avantage fiscal accordé par les précédents en ne le faisant plus porter que sur des terres laissées sans culture depuis

quarante ans. Pour stimuler un mouvement qui pouvait encore paraître bien lent, le Pouvoir allongea en revanche la durée de l'exemption fiscale en 1768, la faisant passer à vingt ans.

On peut déjà poser deux questions majeures, d'une part, quels seraient les critères de définition de la terre inculte, d'autre part, quelle serait la réalité du défrichement, une fois faite la déclaration. En définissant les terres incultes comme celles qui étaient laissées sans cultures et sans fruits depuis vingt-cinq ans, d'Ormesson posait indirectement la question des communaux. Un rapport de l'intendant de Guyenne, Boutin, parvenu à Versailles au début de 1761, aborde le problème en partant de la définition des biens communaux : « on répute biens communaux toutes les terres vacantes, dans lesquelles les habitants d'une paroisse sont en possession immémoriale d'envoyer leurs bestiaux en pâturage ». Se servant de préférence du terme vacants, les grands propriétaires pouvaient prétendre à l'inoccupation des terres et à la possibilité de les mettre en culture ; les communautés, au contraire, utilisaient le terme de padouens ou de communaux, ouverts « au libre pacage ». Reprenant les concepts physiocratiques, Boutin s'inspirant de l'exemple anglais pour remarquer que les progrès agricoles d'Outre-Manche étaient dus « à l'usage qui s'y est établi d'ordonner le partage des communaux sur la demande d'un seul habitant », suggérait de donner la liberté de défricher les communaux qui n'étaient pas en nature de bois. Il y fallait le partage entre les habitants de ces communaux « pour que chacun s'en forme une propriété qu'il aura soin de mettre en valeur ». Mais le Pouvoir hésita devant une loi générale instaurant le partage des terres communes, détruire tous les vacants pouvait provoquer des émotions populaires inutiles. D'Ormesson envisageait pour la Guyenne en 1768 la possibilité d'accords particuliers pour les paroisses en faisant la demande. Par contre, la liberté de clôture fut accordée par une série d'édits pour de nombreuses provinces, la Lorraine, les Trois-Évêchés, le Barrois, le Hainaut, la Flandre, le Boulonnais, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Roussillon, le Béarn, la Bigorre et la Corse (11). Le mouvement de partage a pu inciter les paysans du Nord, dès 1750-77 et jusqu'à la

Révolution à obtenir et mettre en culture des « planches » de terre dans les marais desséchés où ils sont concurrencés par les seigneurs qui veulent exercer leurs droits de triage alors que les gros fermiers souhaitent maintenir l'intégrité des communaux afin d'y faire paître leur bétail de labour. En Bourgogne, on retrouve ce mouvement d'attaque des communaux avec là encore une offensive des seigneurs basée sur leurs droits de triage provoquant la colère des tenanciers (12).

Les édits de défrichements entendaient clairement étendre les cultures, mais quelle fut la réalisation exacte ? Ne faut-il pas distinguer la déclaration du défrichement effectif ? En 1785, dans son *De l'administration des finances*, Necker écrit que les déclarations de défrichement « annoncent le dessein de mettre en valeur de nouvelles terres et non leur mise en valeur effective ». Au début de l'opération, le Pouvoir afficha cependant un grand optimisme en publiant en 1770 des états des défrichements faits de 1766 à 1769, donnant année par année et généralité par généralité le relevé statistique des superficies et d'Ormesson afficha les premiers résultats que la presse physiocratique publia dans l'enthousiasme alors que la crise battait son plein et semblait remettre en cause les promesses de l'École. Au 1^{er} octobre 1769, 136 000 ha étaient déclarés, le total serait pour la période 1766-1789 de 510 000 ha et Ernest Labrousse estime que sur les 22 millions d'ha de terres labourables les défrichements ont pu représenter 2,5 % du total de ces terres.

Les résultats furent très inégaux selon les provinces. La plus favorisée parut être la Bretagne où par le biais des afféagements, à distinguer des défrichements proprement dits, mais débouchant sur l'opération, de 1774 à 1782, on put dénombrer quelque 1400 déclarants, dont plus de 1000 de défrichements paysans et plus de 300 de défrichements privilégiés et bourgeois. L'activité des afféagements aurait intéressé un total de 45 000 ha, entre 1758 et 1780, soit 4,5 % du sol de la province, provoquant une augmentation de 8 % des terres cultivées. Mais, pour Jean Meyer, « l'immense majorité des défrichements n'a été en réalité autre chose que la remise en valeur provisoire des terres vouées à une jachère à très longue rotation » (13). Les

contemporains ont joué sur les avantages que permettaient d'obtenir les apparences d'un défrichement et se sont fait inscrire sur la liste des défrichements. Un grand nombre de terres vaines et de landes au rôle de vaste réserve de terres susceptibles d'une mise en valeur temporaire par le système de l'écobuage furent ainsi déclarées, ce qui ne laissa pas d'aggraver la virulence des conflits entre seigneurs afféageurs et communautés paysannes, déjà anciens. Par ailleurs la réalité du défrichement lui-même provoque quelque suspicion, en dépit de l'optimisme du Pouvoir. Le duché de Penthièvre par exemple vit afféager quelque 3500 ha entre 1767 et 1769 mais la mise en culture prévue dans les contrats dépassa rarement plus d'un cinquième de cette surface.

Cependant certains résultats effectifs paraissent obtenus dans quelques provinces, ainsi en Bourgogne, où, selon Pierre de Saint-Jacob, « on s'est rué sur les friches », l'augmentation des surfaces cultivées y serait de 8 à 10 % par rapport aux terroirs arables. Ces résultats dépassent de beaucoup ceux obtenus dans les autres provinces. Pour celles-ci, on peut citer le Roussillon où, en seize ans, les défrichements ajoutent 5 % aux terres cultivées, les généralités de Pau, Auch et Bordeaux. Dans cette dernière généralité, quelque 5000 ha furent déclarés de 1767 à 1769, mais 40 % seulement paraissent avoir été effectués réellement ; le mouvement y déclina ensuite, en 1789, il n'intéressait que 257 ha.

En Haut-Languedoc, les défrichements ont précédé la décision du Pouvoir : un intendant du commerce parcourant la province en 1765 et 1766 rapporte que « les terres à bled augmentent tous les jours par les défrichements considérables auxquels nous avons vu travailler ». L'enregistrement des déclarations ne commença dans la province qu'en 1771 alors qu'elles le furent dès 1767 dans la généralité de Montauban. Pour Georges Frèche, la réalisation paraît médiocre : ainsi dans le cas du diocèse de Toulouse, l'intendant affirme en 1788, « on ne s'y adonne pas aux défrichements, il est même très difficile de connaître des terrains en friche » (14). Les défrichements paraissent se limiter au passage de prés en labours pour spéculer sur le commerce des grains. En dix-huit ans, de 1771 à 1788, on

défricha 38 858 ha en Languedoc, soit 0,92 % de la superficie totale. Presque le tiers des terres mises en culture l'ont été dès les deux premières années après la déclaration. En Lauragais, les plus nombreux défrichements sont faits aux abords du Canal du Midi, dans le secteur traditionnel des terres à blé. La généralité de Montauban a vu défricher quelque 6624 ha de 1767 à 1786, le Pays de Foix, un total de 3960 ha, de 1770 à 1782. Pour l'ensemble Midi-Pyrénées, on ne dépasse pas 1 % de la superficie totale et, à la fin de l'Ancien Régime, les autorités se montrent très sceptiques sur les résultats effectifs, seulement moins de 0,5 % de ces terres ainsi déclarées devoir être défrichées ont été réellement mises en culture et l'on est en dessous de l'estimation faite par Necker et Quesnay pour l'ensemble du royaume de 1,5 % de superficie pour les gains des défrichements.

Dans le nord, il y a très peu de terres à défricher et peu de déclarants. C'est la France du *saltus* qui a tenté le défricheur, ce n'est pas la France de l'*ager*. En Beauvaisis, Pierre Goubert note qu'il y a moins d'un ha en moyenne par village à défricher. Le Poitou, étudié par Gabriel Debien, constitue un cas original : on y rencontre un mouvement ample où de petits nobles, des officiers, des décimateurs, procédant à des reprises de métairies, étendent le domaine propre avec de menus défrichements, des bois transformés en prés, des prés en labours, présentant une certaine importance dans un cadre restreint.

Mais, dans l'ensemble, le défrichement privilégié par le Pouvoir, sous l'influence des Physiocrates, est un échec, souvent par non respect des contraintes réelles. Ainsi des défrichements observés par Young dans les landes de Saint-Sever, près de Tartas, dans le sud-ouest, où, après écobuage on a voulu faire blé sur blé ; c'est la même chose pour l'expérience malheureuse du marquis de Turbilly en Anjou où les terres se sont rapidement épuisées. Les contraintes des assolements et des coutumes communautaires pesaient sur le régime agraire. Le communal, la lande, le padouen, sont de grandes réserves de terres à défricher apparemment possibles mais leur mise en culture peut léser des intérêts essentiels. Ainsi dans l'Entre-deux-Mers bordelais, en 1773, à Saint Sulpice d'Yzon, où la tentative de

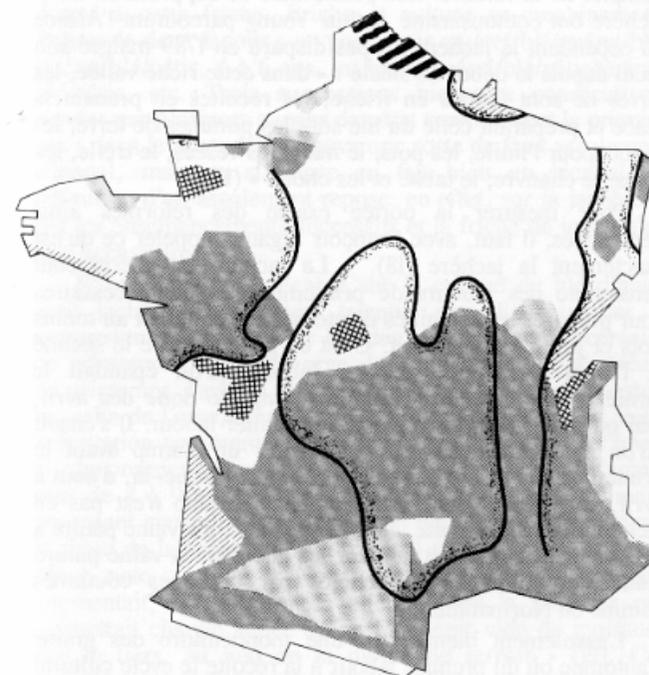
défrichement d'un bourgeois privilégié se heurte aux résistances de la communauté : « tout agriculteur se convaincra qu'il n'y a pas trop de cent journaux de terres vagues et incultes pour le pacage des bestiaux nécessaires pour cultiver et fournir l'engrais à plus de mille journaux de fonds de culture » (15).

LE REcul DE LA JACHÈRE ET LES CONTRAINTES DES ASSOLEMENTS

Le mépris pour l'agriculteur « prisonnier de sa routine », « attaché à ses préjugés », « à ses habitudes héritées de ses pères » nourrit souvent les observations d'un Arthur Young lors de ses voyages en France à la fin de l'Ancien Régime. Ce mépris trouve, en partie, son origine dans l'existence d'une longue jachère considérée comme étendue stérile et à exclure si le propriétaire veut en bonne doctrine physiocratique donner toute leur valeur à « ses avances foncières » par un bon aménagement de ses terres grâce à une rotation des cultures efficace. La jachère supprimée laissera place à la prairie artificielle qui permettra la multiplication des bestiaux, procurera donc la fumure, l'engrais indispensable à l'accroissement des rendements.

« Qu'on favorise la multiplication des bestiaux car ce sont eux qui fournissent aux terres les engrais qui produisent les riches moissons » (14^e maxime générale de Quesnay dans ses *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*). Le résultat de ce deuxième objectif de l'École apparaît bien mince encore. En 1840, la jachère couvre toujours 27 % des terres labourables, les prés artificiels seulement 6 %. Il faut cependant rappeler l'incertitude des estimations de la jachère sous l'Ancien Régime : Vauban l'estimait à 33 % des terres labourables, on aurait donc gagné 6 % (1,5 million d'ha), Quesnay allait jusqu'à 50 %, Arthur Young retenait 37 %.

Mettre à l'ouvrage la jachère, « la bonne terre labourable périodiquement au repos dans le système de l'assolement biennal ou triennal, permettrait d'augmenter la terre arable de 100 % ou de 50 % théoriquement » (16). Ce gain de surface permettrait un gain de productivité, par l'extension



Systèmes d'assolement avec jachère :

- Biennal
- Triennal
- ▨ Quatriennal
- ▤ Système d'assolement sans jachère
- ▧ Système d'assolement avec cultures industrielles et fourragères
- ▩ Pâtis

Les assolements en France à la fin du XVIIIe siècle, d'après François Sigaut, *Pour une cartographie des assolements en France au début du XIXe siècle*.

de la prairie artificielle, la croissance du troupeau et l'emploi de la fumure. Les possibilités de suppression de la jachère ont enthousiasmé Arthur Young parcourant l'Alsace où cependant la jachère n'a pas disparu en 1789 malgré son recul depuis le début du siècle : « dans cette riche vallée, les terres ne sont jamais en friche, les récoltes en prenant la place et préparant celle du blé sont les pommes de terre, les pavots pour l'huile, les pois, le maïs, les vesces, le trèfle, les fèves, le chanvre, le tabac et les choux » (17).

Pour mesurer la portée exacte des réformes ainsi demandées, il faut, avec François Sigaut, rappeler ce qu'est exactement la jachère (18). « La jachère ou guéret était l'ensemble des labours de printemps et d'été nécessaires pour préparer les semailles d'automne ; il en fallait au moins trois et jusqu'à six ou huit. C'est en général entre le second et l'avant-dernier ou dernier labour qu'on épandait le fumier ». Le calendrier cultural comporte donc dès avril, mai ou juin, selon les régions, le premier labour. Il s'ensuit qu'on ne recommence pas à préparer un champ avant le printemps de l'année qui suit la récolte ; jusque-là, d'août à avril, sur près de huit à dix mois, le champ n'est pas en jachère mais en *chaume*, *éteule*, *restouble*. La vaine pâture a lieu sur les chaumes et non sur les guérets ; la vaine pâture était interdite dans les jachères par certaines coutumes comme en Normandie.

L'assolement biennal est une monoculture des grains d'automne où du premier labour à la récolte le cycle cultural complet dure de quatorze à seize mois. Pour cette raison on ne sème pas du blé deux années de suite, ce n'est pas la nécessité de laisser « reposer » une terre fatiguée qui le justifie mais le calendrier. Il y a peu de repos dans l'assolement biennal strict, on recommence à labourer dès l'année suivant la moisson. La carte de l'assolement biennal le fait dominer dans tout le sud de la France, à l'exception des grands Causses, des Landes, et des Charentes ; au nord, il forme un bloc compact au sud-est du massif armoricain, il y en a quelques traces sur le littoral des Côtes du Nord, en Normandie, vers Bayeux, dans le nord de l'Eure, en Champagne, en Lorraine (vallée de la Moselle), dans les Vosges, dans le nord de l'Alsace, en Flandre (Saint-Omer). Dans le sud et l'est du massif armoricain, en Bas-Poitou,

Anjou, Pays nantais, Bas-Maine, il peut être associé à la friche, appelée jachère longue, le nom de *pâtis* en Poitou est donné à cette friche. Friche et culture se combinent en Poitou de deux façons : on peut avoir, guéret/blé/guéret/blé/guéret/blé/pâtis, 4 à 6 ans, ou bien, guéret/blé/pâtis/guéret/blé/pâtis, etc. Trois successions biennales consécutives, suivies par plusieurs années de pâtis caractérisent le premier cas ; dans le second, on trouve une sorte de faux assolement triennal, mais sa structure en fait bien un biennal, la définition d'un assolement repose, en effet, sur la jachère et sur les ensemencements successifs et la friche ne joue qu'un rôle accessoire.

Fondé comme le biennal sur la culture du blé d'hiver avec jachère, l'assolement triennal s'en distingue par la succession sans délai à ce blé des grains de mars, céréales de printemps, avoine ou orge. La préparation de la céréale de printemps, l'avoine, demandait un seul labour préparatoire, celle de l'orge, deux ou trois labours préparatoires, cette préparation ne commençait jamais avant le début de l'hiver et, du premier labour à la moisson, on ne comptait jamais plus de 8 à 9 mois. Pour cette raison, les grains de mars pouvaient succéder sans délai à un blé d'hiver. On a admis la thèse de la supériorité du triennal sur le biennal et Marc Bloch note : « dans le Nord, à mesure que la population augmentait, les préférences allèrent vers la méthode qui permettait chaque année de ne maintenir vide de moissons que le tiers, au lieu de la moitié du terroir » (19). Cet argument ne vaut que si les labours et les grains occupent le terroir tout entier, sans laisser de place au pâtis ; en présence de ce dernier, c'est bien plus que la moitié ou le tiers du terroir qui reste vide de moissons. Le triennal avec pâtis dominait à la fin du XVIII^e siècle dans une grande partie de l'ouest et du centre.

Il faut remarquer la modestie de la productivité de la sole des mars dans le triennal. A surface égale, le produit des mars n'était que la moitié, voire le tiers, de celui des grains d'automne. Et François Sigaut le souligne : « si l'assolement biennal ne donne qu'une récolte tous les deux ans, l'assolement triennal ne donne qu'une récolte et demie tous les trois ans » (20). En effet, la céréale de printemps est semée sans fumure sur un seul labour pour l'avoine, elle n'a

pas le même rendement en poids qu'une céréale d'hiver, semée sur une jachère fumée. Elle est aussi bien plus sensible aux aléas du climat. L'avantage principal de l'assolement triennal n'est pas dans une amélioration de la productivité du sol mais dans celle de la productivité du travail : « les travaux nécessaires à la culture des grains de mars s'intercalent parfaitement dans les périodes creuses du calendrier cultural des grains d'hiver et des guérets ». Labours et semailles de l'orge et de l'avoine se placent dans des périodes relativement creuses. Par charrue, il y a augmentation d'un tiers de la surface totale et doublement de la surface ensemencée avec une augmentation de 30 à 50 % du produit. Mais le principal inconvénient du triennal est d'interdire pratiquement la substitution d'une culture sarclée à la jachère. Les cultures en dérobé dans les jachères ont existé surtout à partir du XVI^e siècle, ce sont des cultures d'été, chanvre et millet, puis sarrasin, maïs, enfin pomme de terre. Labourées à bras et sarclées, ces cultures laissent la terre presque aussi propre et meuble qu'un guéret nu, ce dernier nettoie cependant mieux le sol et dans l'assolement triennal, la succession de deux céréales « était trop salissante pour qu'une culture sarclée suffise ensuite à remettre le sol en état », seule une jachère complète y parvenait. L'assolement triennal condamnait au maintien de la jachère et constituait donc « l'impasse technologique » condamnée par les Physiocrates et les agronomes. En outre, ces cultures dérobées en jachère ne se faisaient que si cela ne diminuait pas le rendement des blés d'hiver ; il fallait utiliser des engrais extérieurs, rares, trouvés en bord de mer (varech), autour des villes, en zones d'alluvions inondables (Val de Loire), près des landes et marais où, dans ces secteurs, a subsisté l'assolement biennal avec cultures dérobées sur la jachère.

L'assolement biennal convenait aux petites exploitations, aux fortes densités de population, à l'offre d'engrais extérieurs. En terroir homogène et vaste, où les labours s'étendent librement, avec de grandes exploitations, dominait le triennal. La productivité des hommes y était développée alors que le biennal tendait à l'accroissement de la productivité du sol. Des cas particuliers sont constitués par la Bretagne, où deux ou trois successions triennales

(sarrasin à la place de la jachère/seigle/avoine) sont suivies par 6 à 9 ans de pâtes. Ici l'avoine est céréale d'hiver et ne s'intercale pas dans les périodes creuses du calendrier cultural.

On peut noter un assolement quadriennal, avec une jachère, trois récoltes successives de grains, et parfois un pâtis, en Champagne berrichonne, dans la Plaine poitevine, ainsi qu'en Basse-Normandie et dans le Maine. On peut dans cet assolement mettre une seconde céréale d'hiver après la première, en utilisant une céréale moins exigeante, seigle ou orge, et surtout en « restoublant », c'est-à-dire en resemant sans délai une seconde céréale d'automne après la récolte de la première. Il y a aussi les cas des assolements sans jachère à l'importance géographique limitée. Ils se rencontrent dans les Landes de Gascogne, le sud-est du Morbihan, la montagne jurassienne et l'Ardenne. Les champs des Landes portent deux récoltes par an, toujours les mêmes, seigle et millet, le seigle est semé en octobre en billons, le millet au mois d'avril suivant, entre les billons ; l'année suivante, les lignes d'ensemencement sont permutées. Il faut une fumure très importante : 40 ha de pacages nourrissent les moutons nécessaires à la fumure d'1 ha de terre ainsi cultivée. Dans la région de Vannes-Muzillac, en Morbihan, chaque ferme a la moitié du terroir en landes à *étréper*, où l'on prélève l'engrais nécessaire à l'autre moitié. Une ferme moyenne de 25 ha dispose de 12 ha de landes, 3 ha de prairies naturelles, 10 ha de terres, dont 7 en froment et 3 en avoine, millet ou sarrasin. Sur la côte, le varech remplace l'étrépage.

Même dans le Hoerdt alsacien, à 15 km au nord de Strasbourg, admiré par Young, la jachère avait encore une place marquée en dépit de l'élaboration poussée de l'assolement qui comportait des cultures industrielles et fourragères. Seule la Flandre avait des assolements libres grâce à la diversité et à l'efficacité des techniques de travail du sol et à la variété des cultures où les plantes industrielles (oléagineux, textiles) et fourragères occupaient une place exceptionnelle. Pierre Deyon a montré que « le laboratoire flamand », au modèle fixé dès le XIV^e siècle, s'était perfectionné et diffusé à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, favorisant les progrès de la production au nord de

l'Artois et à l'ouest du Hainaut. La statistique du département du Nord en 1804 montre la longue durée et la complication des rotations de culture qui excluent toute jachère en même temps que l'usage intensif d'une grande variété d'engrais (21). La disparition de la jachère n'a pas été ici un processus brutal et ponctuel mais elle est l'aboutissement de transformations lentes et compliquées. L'influence des fermiers et des négociants éclairés, issus des banlieues de Lille ou de Tourcoing, introduisent dans l'Avesnois et le Hainaut la culture à la flamande.

Quel était le poids exact exercé par les contraintes des assolements ? Les Physiocrates et Young, obsédés par l'exemple anglais des *enclosures*, pensaient que seule la clôture des terres amènerait la liberté des assolements. Le rêve des agronomes comme un Duhamel du Monceau fut longtemps la culture continue du blé (22). Ce n'est qu'assez tard en 1762 seulement, que le même Duhamel du Monceau lia la culture du blé à celle des prairies artificielles. Cependant les cultures fourragères avaient progressé notablement dans le Midi dès le XVII^e siècle et l'agronome anglais Jethro Tull l'y découvrit dans cette partie de la France (23). Michel Morineau pose la question de la place de ces cultures dans l'assolement pour le cas de la luzerne cultivée au XVIII^e siècle dans le Midi. En 1770, le *Journal Oeconomique* rapportait la mise en place d'une rotation blé-luzerne, trèfle, dans le diocèse d'Uzès ; dans la plaine de Nîmes, une pratique d'une variante d'assolement biennal montre une longue rotation sur douze ans, quatre ans de luzerne, quatre ans de blé, deux ans de sainfoin, deux ans de blé. Observée aussi dans la région d'Avignon, cette pratique ne paraît pas développer une véritable substitution de la culture fourragère à la jachère et une suppression étendue de cette dernière. En Alsace, où l'on observe la réussite du trèfle, Paul Leuilliot a mis en garde contre « la croyance à la suppression instantanée des jachères et de la vaine pâture » (24).

Cependant des études aussi approfondies que celle de Jean-Marc Moriceau et Gilles Postel-Vinay sur les grandes fermes de la région parisienne démontrent la présence des plantes fourragères sans qu'il y ait pour autant disparition de la jachère. Les « mangeailles », vesces, dragées, lentilles,

fournissent des fourrages au troupeau de la ferme des Chartier : en 1747, plus de 10 ha en sont plantés, quand 65,3 ha (31,8 % des terres) sontensemencés en avoine et 54,8 ha (26,7 % des terres) en blé, 3 ha en seigle. Il y a aussi 9,2 ha de sainfoin et 30 ares de luzerne. Les cultures fourragères (85 ha) l'emportent largement sur les céréales panifiables (58 ha) (25). L'étude souligne aussi le caractère libéral des pratiques de dessolement. Ceci était déjà observé par Ernest Labrousse : interdits par les baux, les dessolements peuvent être justifiés par les usages locaux ; en 1768, en Artois, la clause usuelle « bien fumer et cultiver les terres sans les dessoler ni déroger, aux peines de droit » figure dans un bail de neuf ans, et cependant la rotation continue s'est largement introduite dans le pays (26). En cas de conflit entre bailleur et preneur, c'est au demandeur (le propriétaire qui se plaint que le fermier a enfreint la clause) de faire la preuve « qu'il est d'un usage général et universel » de laisser un tiers des terres en jachère la dernière année du bail. Pour Labrousse cependant dans « la masse des autres régions », l'interdiction contractuelle du dessolement restait maintenue. Les conclusions de Moriceau et Postel-Vinay sont nuancées. D'une part, une politique de remembrement des parcelles autorise dans les grandes fermes une meilleure utilisation de la sole en jachère, il y a parcage assuré sur les chaumes de terres d'un seul tenant et d'une étendue suffisante et il y a aussi assouplissement de l'assolement traditionnel. Par une série d'aménagements limités, le fermier multiplie les degrés de liberté dont il dispose tout en respectant globalement le cadre de l'assolement triennal (27). La jachère est quelque peu réduite puisqu'elle n'occupe pas en 1747 le tiers du sol cultivé. Cette compression s'effectue au profit des grains de mars et non pas des blés d'hiver. Le fermier adapte les pratiques aux conditions du terroir : la zone des pentes et les fonds de vallées voient les cultures réparties en toute liberté, blé, seigle, pièce en jachère, en avoine, en fourrages annuels divers, et prairies artificielles qui sont toutes dans ce secteur. « Bon lecteur de Duhamel du Monceau », le fermier y cultive du sainfoin, plus tard, de la luzerne. Sur le plateau, la rotation triennale ne souffre aucune entorse mais la pratique de division des soles montre une réelle complexité avec des marques

d'initiative : les assolements peuvent être blé, avoine, jachère, jachère, avoine, blé, en petites unités culturales aux frontières souples.

UNE PRODUCTIVITÉ DES SOLS INCHANGÉE

Depuis la publication, en 1970, par Michel Morineau de son ouvrage *les Faux semblants d'un démarrage économique, agriculture et démographie en France au XVIIIe siècle*, il y a eu débat sur la réalité du progrès agricole en France. Si l'on n'accepte maintenant mal la validité du concept de révolution agricole, la discussion reste plus ouverte sur, d'une part, l'absence de rapport entre l'essor démographique et le progrès agronomique de l'époque, d'autre part, sur l'évolution qui conduirait la France rurale du XVIIIe siècle à un appauvrissement en raison de la stabilité des rendements agricoles.

Pour Pierre Deyon, l'exemple pris par Morineau d'une région de haute productivité céréalière du nord de la France, à partir des séries décimales du chapitre cathédral de Cambrai pour deux villages du Valenciennois, Quarouble et Onnaing, conduit à contester la représentativité des seuls rendements céréaliers pour la région. Le plus important est, en effet, en Flandre comme dans les zones bordières de l'Artois et du Hainaut le recul relatif du produit céréalière au profit d'une série de spéculations nouvelles, plantes industrielles et plantes fourragères qui permettent d'améliorer l'élevage (28). Pierre Deyon observe d'ailleurs des hausses modestes de la production céréalière, on passe de 23-26 hl à l'ha en 1715 à 28-29 hl dans la décennie 1780. Jean-Marc Moriceau a observé lui aussi une hausse très modeste de 20 % en 150 ans dans la grande ferme de la plaine de France où l'on passe de plus de 19 hl à l'ha à la fin du XVIIe siècle à 23-24 hl à l'ha au début du XIXe siècle (29). Michel Morineau avait souligné à Onnaing et Quarouble les hauts rendements obtenus dès le XVIe siècle et conclu à la stabilité des rendements par la suite jusqu'au XIXe siècle. Il rappelle aussi que la Brie, observée par Young comme « ayant le sol le plus beau, le plus profond et le plus fertile du monde » (pour le secteur de Meaux) donne des rende-

ments de 25,5 hl en 1840 dans ce secteur particulièrement favorisé alors que celui de Melun aurait à la même date des rendements de l'ordre de 17 hl à l'ha (16,4 hl). L'important pour lui est dans la concordance de ce dernier rendement avec ceux observés au XVIIIe siècle dans le même arrondissement de Melun. En revanche, cette concordance n'existe pas pour un secteur comme celui de Noisy le Grand, où E. Mireaux trouvait des rendements très médiocres pour les années 1732-35, mais Morineau estime qu'il y a là un canton pauvre au milieu d'une province fertile, en notant bien pour d'autres cas dans le secteur de Meaux la parité entre les rendements du XVIIIe siècle et ceux du début du XIXe siècle (30).

Pour l'ensemble du nord-ouest de la France Michel Morineau a aussi conclu à la parité des rendements du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle. En Picardie et Soissonnais, où l'on approche des 22 hl à l'ha au début du XVIIIe siècle, en Vexin où les 16-18 hl à l'ha du début du XIXe siècle sont déjà approchés au siècle précédent. Grâce aux observations ainsi faites dans cet ensemble, « bastion des hauts rendements français », on peut « évacuer » progressivement la révolution agricole du XVIIIe siècle.

Avec beaucoup de vigueur, Michel Morineau avait, dès cette publication des *Faux semblants*, souligné qu'il fallait se garder de croire pour autant, en suivant le modèle des Physiocrates d'admiration sans faille de l'agriculture d'Outre-Manche, à une infériorité accablante de l'économie agricole française par rapport à celle de l'Angleterre. Comme il vient de le rappeler, une juste comparaison entre les deux agricultures ne peut se mener qu'en prenant seulement en compte du côté français l'ensemble représenté par le nord-ouest du royaume de dimension égale à celle de l'aire couverte par l'agriculture anglaise (31). L'écart des rendements favorable à l'Angleterre se réduit alors considérablement. Ce n'est donc alors pas cet écart qui est retenu par lui pour témoigner de l'absence d'une réelle augmentation de la production française, c'est essentiellement la stabilité durable des rendements.

Si Pierre Deyon s'était élevé contre la théorie du fixisme en matière de rendements en étudiant l'exemple du nord du

royaume, Emmanuel Le Roy Ladurie l'a fait d'une manière plus large, à partir de l'étude des dîmes pour l'Auvergne où la « hausse réelle des productions est sous-estimée par les dîmes en nature (+ 15 %) ». Mais il conclut aussi pour le Languedoc à une stabilité des rendements : « quasi nulle est l'augmentation des rendements du grain » (32). Et il semble bien qu'on puisse retenir dans la très grande majorité des cas l'idée d'une amélioration nulle ou très faible de la productivité des sols. En revanche, il faut poser l'existence d'autres moyens offerts à l'agriculture pour mieux s'adapter à la nouvelle demande provoquée par l'essor démographique, soit ceux d'un accroissement de la productivité du travail adaptant mieux les capacités des exploitations aux besoins des marchés, soit ceux de petits progrès assurés par la mise en place de cultures nouvelles, soit surtout ceux d'une meilleure insertion de l'agriculture dans les échanges. Tout cela compose la réalité des changements qu'il faut étudier.

La réalité des changements

LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL AMÉLIORÉE

L'étude de la grande exploitation de la région parisienne conduit Jean-Marc Moriceau et Gilles Postel-Vinay à analyser de manière très précise une évolution très nette dans le travail du sol. Les labours auxquels les domestiques devaient consacrer l'essentiel de leur temps gagnèrent en rapidité dans des champs plus vastes, plus réguliers, mieux groupés. Il en alla de même des autres tâches de culture, ainsi le nombre d'hectares travaillés par charretier, longtemps presque immuable, se mit-il à croître. Les exploitations les plus favorisées étaient les fermes « aux champs », dispersées dans le terroir, où la concentration foncière était la plus ancienne, achevée souvent dès le Moyen Âge. C'était le cas des fermes appartenant à des communautés religieuses, on peut en dénombrer une dizaine de grande importance au nord de Paris, dotées d'un parcellaire très groupé, couvrant de 250 à 300 hectares. Dans de tels domaines une parcelle pouvait couvrir jusqu'au tiers de la superficie et les façons culturales exigeaient de ce

fait moins de travail et moins d'équipement par unité de surface. Un charretier avec deux chevaux travaillait de 35 à 40 hectares, et parfois plus encore, sans réduire le nombre des labours ni la qualité des préparations du sol. Moins favorisée, la ferme des Chartier au Plessis avait un domaine plus dispersé mais déjà, en 1697, un charretier pouvait y cultiver une trentaine d'hectares ou plus. Grâce à l'extension des surfaces travaillées, l'exploitant obtenait une meilleure efficacité de ses attelages, avait besoin de moins de chevaux et de moins d'avoine pour les nourrir. Dans le cas des fermes « aux champs », il pouvait minorer l'étendue de la sole des mars au profit du blé-froment qui couvrait de 36 à 40 % des sols au lieu d'un tiers. Dans les fermes « de village », comme celle des Chartier, la ratio attelage-superficie emblavée s'est aussi élevée au cours du siècle : la ferme du Plessis emploie un charretier pour 35 à 37 hectares dans les années 1730, un pour près de 40 hectares en 1760, un pour près de 45 hectares en 1790. Les parcelles regroupées ont permis ce progrès, le charretier peut cultiver un tiers de sol en plus après le remembrement. Une telle évolution amène l'exploitant à « optimiser » ses choix de culture, on comprend qu'il y ait pu y avoir augmentation d'une production donnée sans pour autant que la culture en cause ait connu une véritable augmentation de ses rendements.

Chez les Chartier du Plessis, l'évolution de la main-d'oeuvre masculine pour cent hectares a conduit à un gain de 13 % de la fin du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle. Elle est la suivante par catégories (33) :

	Charretier	Berger	Autres	Moissonneur	Batteurs	Total
Fin XVIIe	3,1	0,9	1	2,3	2	9,3
Fin XVIIIe	2,3	0,5	1	2,3	2	8,1
(en équivalents ouvriers à temps complet pour 100 hectares)						

Le remembrement a permis une amélioration de la productivité du travail pour les façons culturales. L'innovation technique représentée par l'emploi de la faux substituée à la faucille permet aussi une meilleure productivité du travail

du moissonneur. Les 50 moissonneurs employés pour 180 hectares en travaillant à la faucille ont diminué de moitié avec la généralisation du travail à la faux car le moissonneur à la faux moissonnait deux fois autant qu'à la faucille. Le changement s'est opéré dans les années 1780 dans la ferme d'Ile de France et les tarifs de salaires en témoignent : moins payés que les moissonneurs à la faucille par unité de surface, les moissonneurs gagnent plus que les seconds par la célérité du travail (34).

Le regroupement parcellaire a aussi permis une meilleure utilisation du berger conduisant le troupeau sur les chaumes : le même berger qui conduisait le troupeau quand la ferme avait 100 hectares suffit à la tâche lorsque sa superficie double.

Tous ces changements des réalités quotidiennes montrent qu'un processus « cumulatif » de nouveautés en arrive à bouleverser le fonctionnement global de l'exploitation, comme le soulignent Jean-Marc Moriceau et Gilles Postel-Vinay (35). Il n'y a donc pas stabilité au sens d'une reproduction immuable des techniques, mais une réelle diversité des orientations offertes et la nouvelle place de certaines cultures le montre.

LES CULTURES NOUVELLES ET SPÉCIALISÉES, LES PROGRES DE L'ÉLEVAGE

La production du blé reste une activité essentielle de la grande ferme d'Ile de France mais elle ne peut faire oublier l'avancée de la culture de l'avoine et le renouvellement de l'élevage ovin.

Il y a un essor des ventes d'avoine en même temps qu'une augmentation des rendements de cette céréale dans la ferme du Plessis. Les rendements augmentent de 20 hl à l'ha en 1738-41 à 26 hl en 1782-89. L'élevage ovin profite de la poussée de l'élevage saisonnier d'été : vers 1750, on achète au Plessis plus de 600 têtes de bétail ovin à la veille de l'été contre 180-298 vers 1730. En même temps, il y a une régression de l'élevage permanent des ovins. L'élevage des bovins est renouvelé par la présence de vaches laitières spécialisées, l'effectif augmentant de 21 à 25 bovins.

Plus généralement c'est dans bien des provinces qu'apparaissent ces nouvelles cultures. Le cas de l'Alsace a été éclairé par les travaux d'Etienne Juillard (36). Les cultures fourragères, trèfle, luzerne, plantes sarclées, apparaissent vers le milieu du siècle dans la province. Dès 1778, la pomme de terre aurait fourni une quantité de récolte égale à celle des grains, sa progression se révélant spectaculaire après 1765. Le maïs couvre jusqu'à 14 % des surfaces céréalières dans certains terroirs alsaciens. Il est aussi présent en Bresse et Bourgogne, en Dauphiné, mais sa terre d'élection est le sud-ouest jusqu'au Haut-Languedoc où sa production nourrit les populations et permet de réserver les blés à l'exportation. S'il est loin d'y être une invention du XVIIIe siècle, en effet il s'est développé au siècle précédent, il est un des facteurs indispensables à l'insertion croissante de l'agriculture du sud-ouest dans les échanges.

Culte très ancienne, la vigne prend une place nouvelle, soit par l'extension des plantations, soit par la commercialisation plus poussée d'une production de qualité. Dans certaines provinces comme la Bourgogne, la Champagne, le Bordelais, il y a l'essor produit par la spécialisation, sinon la monoculture viticole, dès les années 1720, avant que les interdictions de plantation gouvernementales de 1731 ne mettent un terme provisoire aux extensions du vignoble. En fait l'essor des plantations de ceps reprend de 1750 à 1775, avant la contraction de la rente viticole. On peut voir la constitution d'une viticulture aristocratique et de prestige qui trouve sa clientèle au sein des élites nobles et bourgeoises, en France et à l'étranger. Certes, ce n'est pas le cas partout : « le vin du marchand de Paris est altérant, lourd à l'estomac, capiteux, ne passant point ; corrosif et très malfaisant », tel mémoire écrit en 1789 pour faciliter l'entrée des vins du Beaujolais à Paris rend compte de pratiques réelles de falsifications enlevant aux petits vins leurs qualités essentielles, en faisant des boissons insalubres, le vigneron étant encouragé à produire à l'aide de cépages à gros rendements alors que la géographie du vignoble le disperse encore dans presque toutes les provinces (37).

Cependant les crus de la Côte d'Or bourguignonne comme ceux de Bordeaux montrent un grand souci de

perfectionnement de la culture et de la vinification. Au XVIII^e siècle, il y a eu une sélection poussée dans la Côte de Nuits, et le plus renommé de tous les Clos, la Romanée des Princes de Conti, a acquis toute sa réputation. Ayant résisté aux offres de la Pompadour, l'ancien propriétaire le vendit en 1760 pour 80 000 livres au prince de Conti. Déjà le cru avait une grande renommée, le propriétaire ayant amélioré le terroir en prélevant de l'humus dans des collines de l'arrière-pays pour renouveler la terre de son vignoble. Les régisseurs des Conti poursuivirent cet effort. Après la guerre d'Amérique, les Bourgogne se placent bien à Londres alors qu'ils y sont dominés par les Bordeaux depuis le début du siècle. Les liaisons difficiles avec le marché parisien jusque vers 1750 et le prix élevé le rendent moins recherché à Paris que les vins des Côtes du Rhône ou que ceux du Beaujolais. Le travail persévérant du négoce comme en Bordelais, avec emploi de fûts neufs, soutirage, élevage des vins, peut faire reconnaître à la fin de l'Ancien Régime les mérites des Bourgogne. Un Arthur Young s'arrête à Nuits pour y remarquer le vignoble célèbre en France et dans toute l'Europe, il admire le Clos Vougeot, appartenant « à un couvent de moines bernardins... où verrons-nous ces gens faire un mauvais choix » s'écrie notre voyageur.

Une même évolution vers la qualité se dégage dans le vignoble bordelais. Au milieu du XVII^e siècle, les plus chers des Bordeaux n'étaient ni les Médoc, ni les Graves, mais les Pâlu rouges et les blancs de Langon, Bommes et Sauternes, prisés par les Hollandais. Les Graves sont le premier terroir à se révéler à la fin du XVII^e siècle : dans la banlieue de Bordeaux, un domaine d'un parlementaire, le Haut Brion, regroupe 38 ha de vignes et, dès 1663, le célèbre Samuel Pepys note à Londres le goût excellent du « Ho Bryan ». Locke, Daniel de Foe, Swift, fréquentent le restaurant « Chez Pontac » créé à Londres par le fils du Président Arnaud de Pontac. Locke visitant le Bordelais associe bien le cru au terroir des Graves. Dès la fin du XVII^e siècle commence la renommée des Médoc, avec dans des domaines de parlementaires là encore, la production des *New French Clarets*, adaptés au goût anglais. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, ces vins saisis par les croisières anglaises dans l'Atlantique ou la Manche, sont

vendus aux enchères et un *Margose wine* atteint le prix élevé des 700 livres le tonneau quand le claret ordinaire ne dépasse pas 200 livres. Des techniques culturales novatrices apparaissent en Bordelais : taille courte, fumure réduite, qui sacrifient le rendement à la qualité, de même qu'on choisit les cépages nobles. Mais ceci ne se fait pas dans un paysage de monoculture de la vigne, les cultures céréalières, l'élevage, restent présents jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (38).

Sans déboucher sur de telles productions de qualité, les plantations de vigne se sont étendues dans tout le sud-ouest. Anne Zink a montré l'importance de la croissance du vignoble à Azereix, en Bigorre : la vigne occupe en 1767 près d'un dixième de la surface des terres arables, à la fin du XVII^e siècle, elle n'en occupait pas 6 %, sa superficie est passée de 31 ha à 56 ha (39). Georges Frèche souligne le développement du vignoble de l'Armagnac, autour de Cazaubon et de Nogaro, au contact des Landes, pour la production de l'eau-de-vie. La même production fait la prospérité nouvelle du vignoble charentais, en Aunis et en Saintonge, comme dans l'Angoumois pour une commercialisation Outre-Manche. Il y a encore extension de la vigne dans le diocèse de Carcassonne, aux portes du Bas-Languedoc qui ne voit pas se développer comme dans le Haut-Languedoc la culture spéculative des blés. Le seul exemple d'un terroir de la vallée de l'Aude est significatif : de 785 ha en 1661 la vigne passe à 923 ha en 1777. Là encore un débouché commercial explique cette progression, car la construction du canal du Midi a ouvert au Bas Languedoc méditerranéen le marché toulousain (40). La Provence se tourne aussi vers les mêmes spécialisations viticoles : à Lourmarin, étudié par Le Roy Ladurie, on peut voir la vigne occuper au XVIII^e siècle 18 % du terroir et le village peut exporter une partie de ses vins alors qu'il est obligé d'importer des grains dont sa production est déficitaire. Il n'est pas jusqu'à l'Auvergne qui ne soit pénétrée aussi par cette progression du vignoble : « la vigne prend son envol en Auvergne, entre 1755 et 1773 », la phase de plantation maximale concorde avec l'essor des bons prix du vin de 1767 à 1773 (41). Ces progrès s'opèrent avec un notable synchronisme de conjoncture avec ceux des prairies artificielles, surtout sainfoin, dans la même province, et

quelques années plus tard avec l'apparition de la pomme de terre.

Mais l'Auvergne caractérise aussi une France de l'élevage que les historiens de l'agriculture ont eu tendance parfois à occulter en se laissant dominer par le modèle physiocratique de l'agriculture céréalière. Lavoisier pouvait dans un mémoire à l'assemblée provinciale de l'Orléanais assurer à ce modèle une grande réputation encore à la fin de l'Ancien Régime : « l'agriculture de la plus grande partie des provinces de la France, telle que la Beauce, peut être considérée comme une grande fabrique de blé ».

La France du *saltus*, où les landes, les marais, les bois plus ou moins dégradés, les alpages de montagne dominant, s'oppose à la France de l'*ager*, dominée par les labours. Très tôt, dans la France de l'ouest, les anciens guérets ont pu être couchés en herbe : c'est le cas du pays d'Auge en Normandie dès les années 1660. Dans le futur département de l'Orne, on distingue bien les terres à limon sur calcaire, telle la plaine d'Argentan, où domine l'assolement triennal, des terres argileuses de la majeure partie de l'Orne, couchées en herbe au XVIIIe siècle, le bétail y étant nourri dans des prairies naturelles jamais cultivées pendant neuf mois de l'année (42). C'est le même cas d'élevage en prairies dans le Bessin. Pierre Goubert a décrit les paysages de bocage du Pays de Bray, où d'abondantes « pastures communes » sont regardées avec un mépris jaloux par les Picards et les hommes du Beauvaisis des plaines : les Brayons « festards et mâqueux » (gros mangeurs) qui se contentent pour vivre de la nourriture de quelques bestiaux (43).

En montagne, ce sont les pays naisseurs, où l'abondance herbagère estivale permet la vente des jeunes animaux à la descente des troupeaux avant la stabulation hivernale aux habitants du plat pays. Pays naisseurs, pays exportateurs de produits laitiers, telles sont les vallées pyrénéennes comme la vallée de Campan en haute Adour. Tout un art de développer les prairies de fauche pour le fourrage hivernal s'y est développé, avec l'irrigation des prairies. On le retrouve au Cantal, dans l'Aubrac, en Lozère ou en Isère dans les Alpes.

Cette activité de l'élevage dans les pays de montagne ne peut se maintenir que par l'existence d'échanges permanents

entre les vallées, les coteaux et les plaines voisines : « les montagnards se sont mis dans la dépendance des habitants de la plaine, puisqu'ils ne peuvent faire venir assez de grains sur leur propre sol et pour se procurer ces grains le défaut d'avance les oblige à se défaire de leur bétail de très bonne heure, ils ne vendent que de chétifs élèves auxquels ils n'ont pas donné le temps de croître ». Ce mémoire cité dans un annuaire du département des Hautes-Pyrénées au début du XIXe siècle caractérise bien l'interdépendance des économies rurales (44). Une insertion croissante dans l'économie d'échanges a contribué à transformer d'une manière très notable l'agriculture française au XVIIIe siècle.

L'INSERTION DE L'AGRICULTURE DANS LES ÉCHANGES

Nous retrouvons dans l'étude exemplaire de Jean-Marc Moriceau et Gilles Postel-Vinay un excellent exemple du développement des « spéculations » des grands fermiers de l'Île de France capables de participer à une économie de plus en plus ouverte (45). Si l'on a pu observer la relative aisance avec laquelle le fermier jouait des contraintes des assolements pour réduire la part du blé dans l'assolement, cette céréale n'occupant plus vers 1750 que 28 % de la surface, il faut encore plus mettre l'accent sur les mutations des conditions de la commercialisation des grains.

Le débouché normal était le marché public, Gonesse, aux portes de la capitale, où la halle aux grains recevait au milieu du XVIIIe siècle les livraisons des grandes exploitations de l'Île de France. Chez les Chartier étudiés, les quantités de grains livrés ainsi à Gonesse représentent les mêmes proportions de récoltes au milieu du XVIIIe siècle qu'au début du siècle (46). Mais les modalités des livraisons ont changé : auparavant, par de multiples déplacements, le fermier livrait de petites quantités, au milieu du XVIIIe siècle, ce sont des livraisons en gros lots, faites six à sept fois par an, avec une grande liberté de choix du moment de la livraison et une grande marge de manoeuvre. François Chartier, le fermier du Plessis, ne fait pas comme d'autres grands fermiers qui n'hésitent pas à spéculer sur l'achat de grosses quantités qu'ils revendent ailleurs dans

une activité d'intermédiaires. Mais comme beaucoup d'autres il peut quitter Gonesse pour se rendre directement à la Halle de Paris, ce qui n'était que l'exception au début du siècle, est devenue pratique courante dans les années 1720-30 et prouve de la part des grands fermiers une nouvelle souplesse à l'égard des contraintes de « l'économie morale » qui pesaient traditionnellement sur les marchés. Elles peuvent cependant se faire sentir lors des crises comme en 1740 quand Chartier est l'objet d'une amende pour ne pas avoir respecté la règle des livraisons sur les marchés publics et avoir restreint ses ventes en voulant tirer parti de la hausse. « Avoir discontinué de fournir les carreaux de bled » (les marchés de Gonesse et de Paris) le fait condamner à une amende de 3000 livres (47) en juillet 1740.

En dehors des grains, d'autres produits motivent aussi le développement des spéculations et au premier rang viennent les fourrages et avoines pour les chevaux. Selon Lavoisier, en 1789, Paris dépensait pour son pain 20,6 millions de livres chaque année, mais à peine moitié moins pour nourrir ses chevaux, 9,3 millions étaient dépensés pour cela, à une date où la ville comptait 21 500 chevaux (48). Ce marché n'était pas sans connaître de vives tensions qui généraient de gros profits. Le coût de transport d'un produit d'un faible poids pour un très fort volume obligeait les acheteurs à s'approvisionner dans la proche couronne parisienne. Les débouchés solides pour le foin, l'avoine, la paille, ont modifié considérablement les résultats financiers de l'exploitation. Le marché des produits pour l'entretien des chevaux était organisé à l'image du commerce des grains et était l'objet d'une réglementation comparable. Les fermiers recherchèrent une clientèle directe, hors du marché officiel, et prirent pour cela contact avec plusieurs grandes maisons. Les Chartier se révélèrent ainsi comme fournisseurs du chancelier d'Aguesseau au cours des années 1730 et obtinrent des contrats avantageux de fournitures de paille aux Petites Ecuries de Versailles pendant les très hauts prix qui suivirent la crise de 1740. Ils disposaient ainsi pendant les années 1740 d'une quinzaine de clients, hauts personnages, diplomates, fermiers généraux, résidant au Marais et dans l'île Saint-Louis. Faites généralement à crédit, ces

ventes ne sont pas une activité d'appoint, une noria de charrettes se rend de l'exploitation vers la capitale avec de la paille, de l'avoine et du foin. Ces recettes nouvelles donnent une grande souplesse de trésorerie, elles assurent des rentrées d'argent surtout au printemps, répondant aux fortes dépenses de la période estivale (moissons et travailleurs temporaires). Ces liquidités permettent d'attendre le moment le meilleur pour vendre le froment et compensent les oscillations plus brutales de la céréale qui ainsi, après la crise de 1740, vit ses cours s'effondrer en 1743-45. Ces mêmes fournitures alimentent un circuit d'approvisionnement en fumier pour l'exploitation, la conversion de la paille en fumier se fait moins à la ferme que dans les écuries parisiennes.

Ces choix ont pesé sur l'évolution de l'élevage ovin, il y a moins de paille disponible pour le troupeau ovin permanent qui est réduit alors que le troupeau temporaire de l'été est acheté au printemps en s'approvisionnant à la foire du Lendit à Saint-Denis ou plus loin, jusqu'à Chartres, dans la Beauce. Cet élevage se consacre à l'embouche, il est destiné à des livraisons à la boucherie.

Loin du milieu des grandes exploitations de la région parisienne, on retrouve, soit dans la Bretagne méridionale, soit dans le sud-ouest, une agriculture largement intégrée dans les circuits commerciaux et y puisant son dynamisme. Le Vannetais a été étudié par T.J. Le Goff (49). En dépit de ses sols médiocres, la région avait un surplus de grains considérables qui alimentait une exportation de froment et de seigle, évaluée à la fin du XVIIe siècle à quelque 155 000 hl de seigle et 103 000 hl de froment expédiés chaque année par les ports de Vannes, Hennebont et Auray (50). Une estimation similaire est donnée pour les exportations du XVIIIe siècle. A lui seul, Vannes exporte en 1734-1736 une moyenne annuelle de 89 164 hl de grains. Le total exporté par Nantes était quatre à cinq fois supérieur, mais Vannes demeurait le second port breton. L'organisation de l'exportation présente un régime commercial original, différent de celui du marché intérieur. Les paysans disposant de réserves, les propriétaires des redevances en nature ou des dîmes, vendaient à un prix légèrement supérieur à celui du marché intérieur aux marchands vannetais exportateurs

en leur envoyant des échantillons. Ces marchands avaient des moyens suffisants pour acheter et constituer des stocks, il leur fallait trouver les marchés en profitant des différences de cours entre le marché acheteur et le marché vendeur. La côte de Gascogne (Bordeaux), l'Espagne du nord et le Portugal, la Méditerranée, étaient les principaux clients. A Marseille le marché fut profitable de 1733 à 1768, date après laquelle la hausse des prix bretons ruina tout espoir de gain. A Bordeaux, le trend joua contre les exportateurs à plusieurs reprises, de 1730 à 1737, de 1746 à 1753, et après 1768 ; par contre, il leur fut favorable de 1753 à 1768 ; le marché ibérique assura les meilleurs profits des années 1720 au milieu des années 1760 (51). Les plus puissants exportateurs de Vannes maintinrent leur trafic légalement ou en fraude, avec la liberté de l'exportation après 1763, sauf pendant la courte période de Terray (1770-73) et encore purent-ils alors exporter largement sur le marché français.

Après une période de stagnation relative dans la décennie 1770, à la fin de celle-ci, en 1778, le marché bordelais reprit à Vannes des achats importants, la Bretagne assurant alors les deux-tiers des importations nationales bordelaises (52).

Jean-Pierre Poussou a récemment montré comment l'agriculture du sud-ouest de la France donnait une très large part aux produits destinés à la commercialisation (53). Il lui a été aisé de dire comment la production des vignobles en Bordelais mais aussi dans le Haut-Pays, en Agenais et en Quercy, avait bénéficié de l'élargissement des marchés extérieurs avec des expéditions sur les Iles d'Amérique ; de même les eaux-de-vie de Cognac et Jarnac, les plus estimées à Amsterdam au début du XVIIIe siècle, le furent ensuite à Londres et à Dublin et leur exportation doubla des années 1720 aux années 1780. Le même élargissement des marchés créé par l'expansion antillaise a profité aux producteurs des farines minots de la Moyenne-Garonne qui ont pu accroître considérablement leurs expéditions jusqu'à leur faire dépasser les 17 000 tonnes à la fin de l'Ancien Régime, en 1787. Le XVIIIe siècle a en la matière davantage agrandi considérablement les capacités d'échange que créé une innovation, l'orientation vers l'agriculture commerciale existait dès le XVIIe siècle trouvant en particulier dans un

produit comme le tabac cultivé au début du XVIIIe siècle encore en Agenais, en Condomois, en Périgord, en Montalbanais, la base d'une puissante exportation sur la Méditerranée (54). Surtout Jean-Pierre Poussou a bien souligné la tendance souvent rapide à confondre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture de subsistance repliée sur elle-même. La première peut très bien — l'exemple du Sud-Ouest le démontre — être très largement orientée vers les échanges, être une agriculture commerciale tout en n'étant pas évoluée au sens technique et ne bénéficiant pas des progrès chers à l'Ecole physiocratique.

Georges Frèche a aussi analysé très clairement le développement d'une agriculture commerciale en Lauragais et pays toulousain dans laquelle le système apparemment archaïque de la métairie est tourné vers la vente, d'importants surplus de récoltes de grains pouvant être exportés (55).

Sans entrer dans le cycle des transformations désirées par les Physiocrates et les agronomes du XVIIIe siècle, ces agricultures ont bien assuré une extension des productions offertes aux marchés et élargi le « bassin d'emploi » de leur région. Ainsi, de Montauban à Marmande, dans la Moyenne Garonne, comme dans les basses vallées du Lot et de la Dordogne, une étonnante diversité des cultures assure un grand volume de travaux permis par les migrations saisonnières des montagnards dont l'augmentation est forte au XVIIIe siècle. Il y a bien intensification des productions souvent accompagnée d'un morcellement accru des terres dans la vallée de la Garonne ou dans les vignobles du Haut Pays, surtout ceux de Clairac et de Bergerac. L'essor des marchés urbains et extérieurs a été très certainement à l'origine de cet important progrès réalisé pour l'agriculture par l'insertion bien plus large dans les échanges. Ainsi peut s'expliquer une croissance globale du produit agricole, perçue non seulement à travers des séries céréalières dans lesquelles elle peut souvent paraître médiocre, mais à travers l'ensemble des ressources de l'agriculture. Cette croissance doit se mesurer non seulement en chiffres de volume mais encore plus en chiffres de valeur sur lesquels pèse de plus en plus une monétarisation très significative qui assouplit considérablement l'économie. L'acharnement des producteurs des vignobles charentais et bordelais à être

payés en bonne monnaie d'Ancien Régime sous la Révolution et non en assignats dévalués prouve combien cette pénétration de l'économie monétaire dans les campagnes était profonde, ceci bien entendu sans une révolution agricole.

Conclusion

Une vie intense a animé au XVIII^e siècle l'agriculture de la France, nullement figée comme ses détracteurs de l'École physiocratique se plaisaient à le dire mais ayant su créer les bases d'une grande prospérité. Des modifications des structures des exploitations y ont en partie contribué, surtout dans les régions de grande culture céréalière, diversifiée, et où une concentration foncière ancienne a pu favoriser la mise en place de la grande ferme propre à faire la croissance du revenu de l'exploitant et de la rente du propriétaire. Mais cette grande exploitation s'est aussi fort bien accommodée d'un morcellement poussé de la propriété dans le plat pays urbain, les bailleurs appartenant aux bourgeoisies citadines, les fermiers savent alors regrouper les parcelles exploitées. Dans des provinces comme l'Auvergne, « le modèle Poitrineau » illustre comment le morcellement intense de la propriété paysanne peut ne pas faire obstacle à la présence des domaines-bloc bien adaptés à la pénétration de l'économie rurale par de nouveaux échanges. On peut admettre que les grands propriétaires du Lauragais et du Toulousain ont confisqué à leur profit un système agraire permettant aussi la plus large commercialisation des grains.

Ayant pu assurer par cette grande prospérité le progrès spectaculaire de la rente foncière, l'agriculture française laisse subsister parfois dans la précarité un petit paysan et une masse de journaliers aux moyens trop réduits pour avoir pu profiter des progrès réalisés. Les structures sociales ont-elles exercé une action de freinage du progrès, accentuant ce que d'autres ont dénommé la rigidité de la production agricole. Le morcellement fréquent de la propriété aurait empêché la modernisation nécessaire. L'exemple de la grande ferme de la plaine de France étudié récemment

montre pourtant que l'exploitation de parcelles très réduites, moins de 50 ares, louées par les petits propriétaires de Senlis, Saint-Denis, Danmartin, n'empêche pas la recherche de solutions novatrices pour la productivité du travail ou la commercialisation. Par ailleurs, l'abondance des parcelles et des journaliers créait de bonnes conditions pour une proto-industrialisation qui permettait aux campagnes de retenir un surplus important de population.